

CONTRAT CADRE DE FOURNITURE D'ACCES A LA PLATEFORME « MONITEUR DES VENTES » AVEC SOLUTION DE PAIEMENT

Entre les soussignés :

La Commune de
Lezoux et Alliois

Dûment représenté par : le Maire, Mme Elisabeth CLAVIERE, agissant en vertu d'une délibération du
08 décembre 2025.

Téléphone : 05 63 60 76 73 Fax : 05 63 60 11 48 E-mail : commer.mairie@mairie-lezoux.fr,

ci-après le « Vendeur »

ET

DROUOT SI, Société Anonyme située au 18 boulevard Montmartre 75009 Paris enregistrée au RCS Paris sous le numéro 790 095 780, filiale du Groupe Drouot qui détient et exploite la plateforme Moniteur Des Ventes (ci-après la « Plateforme »)

ci-après « Drouot SI »
ensemble les « Parties »

MENTIONS PRINCIPALES :

Le Vendeur souhaite vendre aux enchères sur la Plateforme des biens qu'il détient. Les Parties définissent dans le cadre du présent contrat les modalités d'accès du Vendeur à la Plateforme, qui sont complétées par les Conditions Générales de Ventes de Drouot SI.

1. OBJET DU CONTRAT

1.1. Obligations de la Plateforme

La prestation de la Plateforme est encadrée par la législation sur le courtage aux enchères par voie électronique, qui consiste à assurer la mise en relation entre acheteurs et vendeurs de biens meubles via un site internet (article L321-3 alinéa 3 du Code de commerce).

Drouot SI est responsable vis-à-vis du Vendeur du bon fonctionnement de la Plateforme. Il s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à donner ses meilleurs soins afin que la Plateforme soit opérable.

Drouot SI s'engage à apporter au Vendeur tout soutien technique en vue de la mise en place et l'exécution des services ainsi que l'entretien et la mise à jour de l'interface d'administration sans frais pour le Vendeur.

Le fonctionnement détaillé de la Plateforme ainsi que les obligations respectives du Vendeur et de Drouot SI sont précisés dans les Conditions Générales de Vente de la Plateforme, jointes en **Annexe 1**, auxquelles le Vendeur a expressément consenti en signant le présent contrat.

1.2. Obligations du vendeur

Le Vendeur déclare que les objets qu'il souhaite mettre en vente lui appartiennent en toute propriété et sont libres de toute saisie, tout nantissement ou autre empêchement. Il s'engage à ne pas proposer de bien dont la vente est contraire à la loi, aux règlements ou à l'ordre public.

Le Vendeur déclare et garantit que les ventes qu'il réalise via la Plateforme ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une activité économique au sens de l'article 256 A du Code général des impôts et qu'il n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée à raison de ces ventes.

Le Vendeur s'engage à ne pas recourir à d'autres plateformes de vente aux enchères pour la vente d'un même bien

La désignation des produits, les dates de ventes et toutes les informations de vente seront directement intégrées par le Vendeur dans l'interface de gestion back-office de la Plateforme.

Ces informations de vente sont (de manière non limitative) :

- Désignation des biens (y compris lots)
- Mise à prix pour chaque bien ou chaque lot
- Description pour chaque bien ou chaque lot
- Date de la clôture de vente
- Photos
- Descriptions complémentaires éventuelles (ex : PDF joint, carte grise, rapport technique, etc.)
- Possibilité de réserver un lot aux acheteurs professionnels uniquement
- Autres conditions de la vente

Le Vendeur s'engage à ce que les biens mis en vente soient conformes à leur désignation et à en assurer la délivrance aux acheteurs dans les conditions convenues avec eux et sous réserve du complet paiement du prix par l'acheteur.

Ce paiement devra être réalisé par l'acheteur via la solution de paiement de la société Lemonway. Lemonway est un établissement de paiement dont le siège social est situé au 8, rue du Sentier 75002 Paris, agréé par l'ACPR sous le numéro 16568. Une fois le paiement effectué, Drouot SI s'engage à informer l'acheteur et le Vendeur.

Le Vendeur donne pouvoir à

M. Krouna TOUPE, né le 09.09.1998 à Bouaki, salarié(e) de l'administration publique à l'Agence d'Albiqon en qualité de Responsable Juridique qui, compte tenu de ses compétences, de son autorité hiérarchique et des moyens qui lui sont confiés, est désigné ci-après le « Délégué »,

A l'effet d'effectuer les démarches nécessaires à l'ouverture et la tenue d'un compte de paiement auprès de la société Lemonway, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 8 rue du Sentier, 75002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 486 915, ci-après « Lemonway ».

Les démarches nécessaires susmentionnées incluent :

- L'obligation de compléter la procédure d'Onboarding Online déployée par Lemonway, impliquant ainsi :
 - o La fourniture des documents et informations demandés par Lemonway,
 - o La vérification de l'identité du Délégué via la fourniture d'une pièce d'identité en cours de validité et la réalisation de la procédure de reconnaissance vidéo, et
 - o La signature électronique du contrat-cadre de services de paiement (ou « Conditions générales d'utilisation ») de Lemonway, lesquelles régissent les termes et conditions de l'ouverture d'un compte de paiement par Lemonway au nom de la Société et la fourniture de services de paiement associés à ce compte.
- o
- La communication de tout autre document ou information demandée par Lemonway et visant à permettre à Lemonway de satisfaire aux obligations relatives à l'identification et à la connaissance client (KYC), avant l'entrée en relation et tout au long de la relation d'affaires, énumérées aux articles L. 561-5, L. 561-5-1, L. 561-6, R. 561-5 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Le Délégitaire déclare avoir pris connaissance des droits et des obligations qu'entraîne cette délégation, et accepte pleinement les responsabilités qui y sont attachées, et notamment s'assurer personnellement de la conformité réglementaire des opérations mises en œuvre dans le cadre de cette délégation, du respect des procédures internes, de la proportionnalité et du caractère non-excessif des dépenses de son service et de la Société.

La présente délégation sera effective à compter de sa signature et pour une durée indéterminée jusqu'à (i) la révocation de la délégation accordée par le Mandant ou (ii) le départ du Délégitaire.

Le reversement au Vendeur du prix payé par l'Acheteur à l'Etablissement de Paiement est immédiat, sous réserve des délais techniques avec un délai maximum de 48 heures après l'encaissement par l'Etablissement de Paiement. Le reversement par l'Etablissement de Paiement au Vendeur s'effectue par virement SEPA automatique sur le compte dont les coordonnées bancaires sont fournies en annexe au présent contrat.

2. TARIFS

Le présent article régit les conditions tarifaires du présent contrat-cadre.

Site web	https://www.moniteurdesventes.com/
Contact principal	mbigo@drouot.com - 01 47 70 94 01
Tarification	Pas de frais de mise en ligne Frais acheteur de 8% HT de commission sur le prix des biens vendus TVA : 20%, soit une commission de 9.6% TTC Commission prélevée en sus du prix auprès de l'acheteur par DROUOT SI.
Formation à l'utilisation de l'interface de gestion « Focus »	Inclus
Support client par email et téléphone	Inclus

3. MANDAT DE FACTURATION

Pour toute la durée du présent contrat, le Vendeur donne mandat à Drouot SI de délivrer en son nom et pour son compte la facture initiale (et, le cas échéant, la facture rectificative, ce qui pourra donner lieu à l'émission par Drouot SI d'un avoir avant émission de la nouvelle facture) à l'acheteur lors de chaque vente réalisée sur la Plateforme, conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque vente réalisée sur la Plateforme donnera lieu à la délivrance d'une facture unique dont le modèle figure en **Annexe 2** du présent contrat (la « Facture »). La Facture fera apparaître l'intégralité du prix réglé par l'acheteur du lot, ce qui comprend le prix d'acquisition du lot ainsi que le montant correspondant aux frais de 8% de commission de Drouot SI supportés par l'acheteur.

Drouot SI s'engage à adresser au Vendeur dans les trois (3) jours ouvrés suivant chaque vente réalisée sur la Plateforme la Facture établie en vertu du présent mandat de facturation. Le Vendeur bénéficie d'un délai de trois (3) jours ouvrés pour contester les informations contenues dans la Facture émise en son nom et pour son compte et en demander la rectification à Drouot SI par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : moniteurdesventes@drouot.com. A défaut de contestation dans ce délai, la Facture sera réputée acceptée par le Vendeur.

4. DOCUMENTS A FOURNIR

Le présent article régit les documents obligatoires pour la mise en place du système de paiement de la société Lemonway :



1. Une **pièce d'identité** en cours de validité de la personne physique habilitée par l'administration titulaire du compte de paiement (carte d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire biométrique)
2. Un **RIB** daté et signé

5. DUREE

Engagement de Moniteur des Ventes	Tarif garanti pour une durée de 4 ans à partir de la date de signature
Engagement de	4 ans à partir de la date de signature

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du contrat, Il pourra être résilié chaque année à sa date anniversaire, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois précédant cette date.

Il pourra également être résilié à tout moment en cas d'inexécution des obligations par l'une des Parties ayant donné lieu à l'envoi d'un courrier ou d'un courriel de mise en demeure avec accusé de réception resté infructueux pendant 1 mois (étant précisé que toute vente réalisée sur la Plateforme durant ce laps de temps devra donner lieu au paiement des frais dus à Drouot SI).

6. SIGNATURE

Le, 23.12.2025

Pour le Vendeur

[NOM] M^{me} Elisabeth CLAVERIE
 [Fonction] Maire

Signature

Pour Drouot SI

Monsieur Antoine de Rochefort
 Directeur Général Délégué

Signature

